



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BEDFORD

Avis public est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford qui se tiendra, le 4 août 2026, à 19h00, à l'hôtel de ville de Bedford situé au 26, rue de la Rivière, le règlement suivant sera adopté :

Règlement 697-26 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bedford

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Ville de Bedford doit mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur.

L'objet de ce règlement est l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Bedford, qui énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil.

Le présent Code poursuit les buts suivants :

- Refléter les valeurs qui sont priorisées par la Ville dans la prise de décision des membres du conseil contribuant ainsi à la promotion de ces dernières;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce règlement instaure des normes de comportement pour prévenir les conflits éthiques, les conflits d'intérêts, gérer l'utilisation ou la communication des renseignements confidentiels, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville ainsi que l'après-mandat.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville ou en faisant la demande par écrit à : catherine.nadeau@ville.bedford.qc.ca.

DONNÉ à Bedford, ce 15 juillet 2026.

M^e Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière